



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2010

Séance ordinaire du 08 décembre 2010

- 2010-53 création du service des archives communales de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-54 demande d'une subvention pour le financement de la bibliothèque et d'un centre de documentation dans le groupe scolaire Léopold-Héder de Montsinéry
- 2010-55 modification du plan de financement de la réhabilitation de l'église de Tonnégrande
- 2010-56 mouvements et inscriptions budgétaires : ateliers et chantiers d'insertion du PLIE
- 2010-57 projet de festival jazz-rock/rock progressif les 21-22 octobre 2011 à Montsinéry proposé par l'association Crescendo
- 2010-58 plan de financement de l'extension du réseau HTA/BT sur la zone d'extension du bourg de Tonnégrande
- 2010-59 cession d'une partie de la parcelle AY 14 à France Télécom Orange pour la réalisation d'un équipement de télécommunication
- 2010-60 opérations de régularisation foncière des terrains communaux dans le bourg de Tonnégrande
- 2010-61 création de postes d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP)
- 2010-62 gestion des prochains ateliers et chantiers d'insertion (ACI)
- 2010-63 réhabilitation du générateur photovoltaïque de Pirogue Tour, rivière des Cascades
- 2010-64 autorisation d'ester en justice dans les dossiers de contentieux opposant la Commune de Montsinéry-Tonnégrande à M. Maurice Porrineau, la SARL Guyabef ainsi qu'à M. Félix Ho-Tam-Chay
- 2010-65 étude préalable à l'aménagement du bourg de Montsinéry et plan de financement



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2010**

DATE DE CONVOCATION

1^{er} Décembre 2010

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} Décembre 2010

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
ABSENTS : 04
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2010/60/M-T

L’AN DEUX MILLE DIX LE HUIT DECEMBRE À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECAN** Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame **Pauline TARCY** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales. Madame **Patricia BEAUNOL**, Adjointe Spéciale, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.



**Délibération N°60/2010/MT
Opérations de régularisation foncière
des terrains communaux dans le bourg de Tonnégrande**

Mesdames,
Messieurs les conseillers Municipaux,

Plusieurs incohérences concernant le foncier dans le bourg de Tonnégrande ont été constatées. Des terrains communaux ou d'origine communale sont concernés par ces problèmes fonciers et il est apparu urgent de les régler.

Il nous appartient d'éclaircir ces situations, de rectifier les incohérences et de rétablir une situation foncière saine.

Considérant que les éléments exposés, je vous demande :

1°) d'approuver le principe d'intervention d'un géomètre ;

2°) de donner mandat au Maire pour régler l'ensemble de ces problèmes fonciers ;

3°) d'autoriser le Maire à signer tout acte administratif et financier afférant à cette régularisation foncière, et tous actes rectificatifs et complémentaires auprès des notaires concernés.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'exposé du Maire sur la nécessité de résoudre les problèmes fonciers du bourg de Tonnégrande ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

DECIDE :

Article 1 : **APPROUVE** l'intervention d'un géomètre afin de régler les problèmes fonciers du bourg de Tonnégrande ;

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à régler l'ensemble de ces problèmes fonciers ;



Article 3 : **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes administratifs et financiers afférant à cette régularisation foncière, et tous actes rectificatifs et complémentaires auprès des notaires concernés.

ADOPTÉE PAR ONZE VOIX (10) ET UNE ABSTENTION (01)

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 08 décembre 2010



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le : **23 DEC. 2010**

